

AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
N°0000050/2014/AMI/MINEE/SG/DPPG DU 20 MARS 2014
RELATIF A LA SELECTION D'UN CONSULTANT POUR LA CAMPAGNE DE
SENSIBILISATION DES POPULATIONS SUR LES DANGERS LIES A LA DETENTION ET LA
MANIPULATION FRAUDULEUSES DES PRODUITS PETROLIERS.-
FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP), EXERCICE 2014

1. Contexte

Malgré les évènements de la catastrophe de Nsam qui avaient entraîné d'importantes pertes en vies humaines et plusieurs dégâts matériels, de nombreuses populations se livrent encore aux activités de la détention et de la manipulation frauduleuses des produits pétroliers ignorant tous les risques et dangers auxquels elles s'exposent, notamment les incendies, les intoxications, les effets cancérigènes des hydrocarbures et leurs impacts sur l'environnement.

Afin de mettre fin à ces activités dangereuses, le Ministère de l'Eau et de l'Énergie a opté de mener des campagnes de sensibilisation des populations concernées pour les éduquer sur les dangers liées à la détention et la manipulation frauduleuses des produits pétroliers. Lesdites campagnes de sensibilisations sont préalables aux actions éventuelles de répression que le Gouvernement pourrait entreprendre pour éradiquer ce phénomène.

Deux campagnes de sensibilisations ont été réalisées en 2010 dans les villes de Yaoundé et Douala et une troisième en 2012 dans la ville de Maroua. La quatrième campagne, objet du présent appel à manifestation d'intérêt se tiendra dans les villes de Ngaoundéré et Garoua.

2. Objet de l'Appel à manifestation

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt vise la pré-qualification des bureaux d'études ayant des références avérées en matière de sensibilisation et de communication, pour participer à l'Appel d'Offres National Restreint relatif à la sensibilisation des populations des villes de Ngaoundéré et Garoua sur les dangers liés aux manipulations frauduleuses et dangereuses des produits pétroliers.

3. Participation

La participation au présent Avis à Manifestation d'Intérêt est ouverte à tous les bureaux d'études de droit camerounais, justifiant des capacités administratives, techniques et financières suivantes :

- une expérience d'au moins cinq (05) ans en matière de réalisation des études dans le domaine du secteur pétrolier aval;
- une expérience en matière de communication et de sensibilisation des populations;
- avoir une bonne connaissance des propriétés physico-chimiques des produits pétroliers et de leurs impacts sur la santé et l'environnement;
- disposer du matériel et du personnel appropriés pour les prestations à réaliser ;
- présenter une capacité financière supérieure ou égale à **dix millions (10 000 000) FCFA** pour les prestations à réaliser.

4. Pièces à fournir

Les candidats au présent Appel à Manifestation d'Intérêt devront fournir les pièces ci-après présentées en deux volumes :

4.1. Volume 1 : pièces administratives

Le volume 1 comprendra les pièces administratives suivantes, qui devront, sous peine de rejet, être impérativement produites en copies légalisées par l'autorité émettrice, datant de moins de trois (03) mois :

- a. La déclaration de manifestation d'intérêt du postulant faisant apparaître : la raison sociale, l'adresse du siège social et les pouvoirs délégués au (x) signataires ;
- b. Un certificat de non – faillite délivré par les instances compétentes ;
- c. Certificat d'imposition;
- d. Une carte de contribuable en cours de validité ;
- e. Une pièce attestant de la capacité financière exigée, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre en charge des Finances ;
- f. L'attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP.

4.2. Volume 2 : dossier technique

Le dossier technique devra comprendre :

- a. **l'organigramme complet et le personnel composant le bureau d'études;**
- b. **la liste du personnel d'encadrement** : le Bureau d'Études et/ou groupement de Bureaux d'Études fournira la liste définissant le personnel d'encadrement dont :
 - **Un Chef de mission** : un spécialiste du secteur pétrolier aval ayant une maîtrise des propriétés physico-chimiques des produits pétroliers et justifiants d'une expertise dans le domaine de l'Hygiène Santé Sécurité et Environnement (HSSE). Il devra justifier d'une formation académique d'au moins BACC+5 et d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans dans le secteur pétrolier aval.
 - **Un Expert en Communication et animation** : spécialiste en communication et animation, il devra justifier d'une formation académique d'au moins BACC+4 et d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans.

Cette liste sera accompagnée de :

- un curriculum vitae de chaque personnel, daté et signé ;
 - une copie certifiée conforme du diplôme de chaque personnel ;
 - une attestation de disponibilité signée par chaque personnel ou une copie du contrat de travail dudit personnel ;
 - une définition des affectations proposées pour chaque personnel.
- c. **la liste du personnel fixe qualifié** : le Bureau d'Études fournira la liste du personnel fixe qualifié (secrétaire, comptable, technicien, etc.) et employé sans interruption depuis un an au siège (fournir les attestations de disponibilité du personnel fixe qualifié ainsi que le CV signé par l'intéressé).
 - d. **les références du Bureau d'Études pour les prestations similaires** : les références présentées par le Bureau d'Études et/ou groupement de Bureaux d'Études seront validées sur la base des pièces justificatives signées par les bénéficiaires des prestations.

- e. **les moyens techniques et matériels** : le Bureau d'Études donnera la liste des moyens techniques et matériels à mettre en place notamment :
- la liste du matériel et équipement;
 - la liste des moyens logistiques (véhicules, téléphone ...) à mettre à la disposition du personnel.
- f. **une attestation de capacité financière** : ladite attestation devra être délivrée par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministre en charge des Finances pour un montant supérieure ou égale à **dix millions (10 000 000)** de francs CFA.

5. Acquisition des documents

L'acquisition des documents relatifs au présent Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt est gratuite. Toutefois, l'acquisition du Dossier d'Appel d'Offres Restreint, se fera conformément à la réglementation en vigueur en matière de passation des marchés publics en République du Cameroun.

Les bureaux d'études peuvent, aux heures ouvrables, obtenir ou consulter les termes de référence de la mission demandée et les informations complémentaires, dès publication du présent avis au secrétariat du Directeur des Produits Pétroliers et du Gaz au Ministère de l'Énergie et de l'Eau à Yaoundé. **Tél : (00237) 22 23 13 70.**

6. Remise des offres

Les dossiers de candidature comportant les volume 1 et 2, rédigés en français ou en anglais, présenté dans les enveloppes séparées en trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copies marqués comme tels, devront être transmis sous plis fermés contre récépissé au plus tard le **14 avril 2014 à 13 heures**, heure locale, à la Direction des Produits Pétroliers et du Gaz au Ministère de l'Eau et de l'Énergie à Yaoundé, portant la mention suivante :

**«AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
N°0000050/2014/AMI/MINEE/SG/DPPG DU 20 MARS 2014
RELATIF A LA SELECTION D'UN CONSULTANT POUR LA CAMPAGNE DE
SENSIBILISATION DES POPULATIONS SUR LES DANGERS LIES A LA DETENTION ET LA
MANIPULATION FRAUDULEUSES DES PRODUITS PETROLIERS.-**

(A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement) »

Passé ce délai, aucune offre ne peut être acceptée, modifiée ou retirée.

7. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le **14 mars 2014 à 14 heures**, heure locale, dans les locaux de la Direction des Produits Pétroliers et du Gaz au Ministère de l'Eau et de l'Énergie à Yaoundé. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

8. Critères d'évaluation des dossiers

8.1. Critère essentiels

N°	Critères d'évaluation	Pts
1	Présentation de l'offre	05
2	Expérience générale: Expérience générale du Consultant	10
3	Expérience spécifique: Expérience du Consultant dans les travaux similaires	30
4	Organisation, méthodologie et planning d'exécution de la mission	20
5	Matériel, moyens logistiques et techniques de mise en œuvre	10
6	Qualifications et expérience du personnel clé proposé pour la mission	25
	Total	100

8.2. Critère éliminatoires

- dossier non-conforme aux prescriptions du présent avis;
- capacité financière insuffisante ou non présenté;
- fausse déclaration ou pièces falsifiées.

Seuls les candidats qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note technique supérieure ou égale à soixante-dix (70) points sur cent (100), seront pré-qualifiés pour l'Appel d'Offres National Restreint.

9. Publication des résultats

Les Bureaux d'Études retenus seront consultés dans le cadre de l'Appel d'Offres National Restreint qui leur sera adressé conformément à l'article 12 alinéa 6 du décret n°2004/275 portant Code des Marchés Publics au Cameroun.

Fait à Yaoundé, le 20 mars 2014.

**Le Ministre de l'Eau et de l'Énergie,
(Maître d'ouvrage)**

(é)

Dr Basile ATANGANA KOUNA

Ampliations :

- **Affichage au MINEE**
- **MINMAP**
- **SOPECAM**
- **ARMP**
- **MINEE /DAG**
- **Site Web MINEE**
- **Archives.-**